

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2022

CONVOCATION DU 8 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt et deux, le vingt avril à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire, Mme GUESNON, Mr DOUASBIN, Mr BEZIERS Adjoint, Mme LEMATTE, Mme LOISEL-LEPALLEC, Mme LAUNAY, Mr ANNE, Mr LECHEVALLIER, Mme LEGRAVEY Mme LEVILLAIN, , Mr CHAPRON, Mr ROSEL

Absente excusée :MME DOITEAU

Pouvoir : MME DOITEAU donne pouvoir à MME LEVILLAIN

Secrétaire : MR ROSEL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de rajouter deux points à l'ordre du jour
- Création des indemnités horaires pour travaux supplémentaires – Grade technicien (poste régisseur)

-Tarifs boissons et alimentation Service Sport et Culture

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 30 Mars 2022, à l'unanimité.

Vie municipale :

Constitution des commissions municipales à du 21 avril 2022

Suite à la demission d'une adjointe, le conseil municipal décide à l'unanimité de redistribuer les commissions municipales ainsi :

1 -Enfance et Jeunesse :

Mme GUESNON-Mme LOISEL-LEPALLEC-Mr LECHEVALLIER-Mme LEVILLAIN-Mme LEGRAVEY-Mr ROSEL -Mr CHAPRON-MME DOITEAU

2 -Affaires sociales :

Mme GUESNON-Mme LOISEL-LEPALLEC-Mme LEVILLAIN- Mme LAUNAY-Mr ANNE-MME DOITEAU

3 -Ressources humaines

Mme GUESNON- Mme LEMATTE- - Mme LOISEL-LEPALLEC- Mr ANNE-MME LEGRAVEY-Mr LECHEVALLIER- Mme LEVILLAIN-Mr ROSEL – Mr CHAPRON-MME DOITEAU

4 -Travaux -Investissements et Nouveaux services

Mr DOUASBIN- Mme LOISEL-LEPALLEC- Mr ANNE-Mme LAUNAY-Mme LEGRAVEY- Mr LECHEVALLIER-MME LEVILLAIN-MR CHAPRON- MME DOITEAU

5 - Urbanisme-PLUI

Mr DOUASBIN- Mr ANNE -Mme LEVILLAIN-Mr CHAPRON-MME DOITEAU

6 -Eau-Assainissement

Mr DOUASBIN- Mme LAUNAY- Mme LEGRAVEY-Mr LECHEVALLIER-Mr ANNE-Mme LEMATTE-Mr CHAPRON-

7-Voirie -Espaces verts et bâtiments

Mr BEZIERS - Mr ANNE-Mme LAUNAY- Mr LECHEVALLIER -Mr CHAPRON – Mme LEMATTE-MME DOITEAU

8-Communication – Animation -Sport et Culture

Mr BEZIERS -Mr LECHEVALLIER -Mme LEGRAVEY- Mr ANNE -Mme LAUNAY-Mme LEVILLAIN- -Mr CHAPRON-MR ROSEL -Mme LOISEL-LEPALLEC-MME DOITEAU-MME LEMATTE

9-Finances-Impôts-Appel d'offres

Mme LEGRAVEY-Mr LECHEVALLIER-Mme LEVILLAIN-Mme LEMATTE-MME DOITEAU
Mr le Maire et les adjoints sont dans toutes les commissions municipales

Conseiller -ère délégué-e à l'eau et l'assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter pour la création d'un poste de conseiller-ère délégué-e à l'eau et l'assainissement.

Après vote à bulletin secret, le vote est à égalité :7 pour 7 contre et pas d'abstention. Le point est ajourné et sera représenté lors d'un prochain conseil municipal.

En ce qui concerne la représentation de MME LEMATTE dans les instances extérieures, le conseil municipal délibèrera lors d'un prochain conseil.

Enfance et jeunesse :

« Mission argent de poche 2022 » DEL 22-0402

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le projet de mise en place du dispositif « Argent de poche » et explique que la Commune pourrait confier des activités aux jeunes de 16 ans à 18 ans, durant les vacances de juillet-août 2022.

Ce dispositif permet aux jeunes mineurs de faire leurs premiers pas dans le monde du travail, moyennant une indemnisation. Les jeunes pourraient être accueillis dans différents services municipaux pour accomplir des missions diverses, moyennant une rémunération.

Les jeunes seront accompagnés d'un agent de la collectivité tuteur qui les encadrera tout le temps de l'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité,

Décide : de mettre en place le dispositif « Argent de poche » à compter du 1 er juillet 2022.

Fixe - une rémunération de 10 € pour 1 séance de 3 heures de travail chacune, délivrée à chaque fin de mission.

Fixe

- un bonus de 2.50 € par séance si 4 à 8 missions de 3 heures de travail ont été réalisées et celui-ci sera versé à la fin de l'été.

- un bonus de 5 € par séance si + de 9 missions de 3 heures de travail ont été réalisés et celui-ci sera versé à la fin de l'été.

Décide de créer une régie d'avances pour le dispositif « Argent de poche »

Autorise Le Conseil municipal donne à Monsieur le Maire tout pouvoir pour l'exécution de la présente délibération.

Aides sociales :

Attribution de logement :

La commission propose au bailleur :

5 allées des Rosiers T4 :

-1 personne seule (26 ans) 2 enfants

-1 couple (24 ans) 1 enfant

- 1 personne seule (27 ans) et 1 enfant

Aides financières exceptionnelles -22-0403

Monsieur le Maire propose d'aider financièrement pour leurs frais d'emménagement :

-DOSSIER 1 : 240 €

-DOSSIER 2 : 230 €

Le règlement de ce montant sera effectué directement auprès du bénéficiaire.

Le Conseil municipal ainsi informé :

-délibère favorablement à l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ressources humaines :

Délibération portant création des indemnités horaires pour travaux supplémentaires – Grade technicien (poste régisseur) DEL 22-0404

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2002-60 du 14 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Considérant que, conformément au décret n°2002-60 susvisé, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme d'un repas compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées comme suit :

- La rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes ;
- L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit (entre 22h et 7h), et des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.

Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation.

Considérant que toutefois, Mr le Maire souhaite, à titre subsidiaire, quand l'intérêt l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que ces travaux sont réalisés à sa demande, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent,

Considérant que les instruments de décompte du temps de travail sont mis en place : feuille de pointage, décompte déclaratif,

L'assemblée délibérante,

Informe que seuls peuvent prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires les agents appartenant aux grades de catégorie B – grade technicien-poste régisseur.

Décide :

-d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires du décret du 14 janvier 2002 susvisé pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant du cadre d'emploi fixé dans le tableau ci-dessous et ce à compter du 21 avril 2022.

Cadres d'emplois	Grades
Techniciens territoriaux	technicien

Travaux d'investissements :

Travaux rue Mermoz

Le rapport d'analyse des offres réalisé par le Maître d'œuvre pour les travaux rue Mermoz n'étant parvenu aux services préalablement au conseil municipal le point est reporté.

Lotissement du Levant Tranche 2 : Attribution du marché Lot 1 : Terrassement-Voirie-Assainissement-Tranchées communes-Telecom 22-0405

Mme Launay n assiste pas au débat et ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de la création de la seconde tranche du lotissement des travaux sont nécessaires à la viabilisation par conséquent une consultation a été lancée.

Après retour des offres le 14 avril 2022 à 12 h, et lecture du rapport d'analyse des offres Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise Yannick HALLAIS.

Ainsi informé, le Conseil municipal décide à l'unanimité, 13 voix pour.

-D'attribuer le lot 1 : Terrassement-Voirie-Assainissement-Tranchées communes-Telecom pour un montant de 286 812.24 € HT soit 344 174.68 € TTC à l'entreprise Yannick Hallais, 14 rue du Champ de course 50320 LA HAYE PESNEL .

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, ainsi que tous les documents nécessaires à la notification et l'exécution du présent marché.

Attribution du marché Lot 2 : Adduction Eau Potable
Renforcement et extension du réseau d'eau potable-Avenue Ernest Corbin Del 22-0406

Mme Launay n assiste pas au débat et ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de la réalisation de la deuxième tranche du lotissement du Levant, il est nécessaire de renforcer et d'étendre le réseau d'eau potable existant, dans ce contexte une consultation a été lancée
Après retour des offres le 14 avril 2022 à 12 h, et lecture du rapport d'analyse des offres Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise VEOLIA.

Ainsi informé, le Conseil municipal décide à l'unanimité, 13 voix pour.

-D'attribuer le lot 2 : Adduction eau potable pour un montant de 24 548.50 € HT soit 29 458.20 € TTC à l'entreprise VEOLIA ,

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, ainsi que tous les documents nécessaires à la notification et l'exécution du présent marché.

Urbanisme :

Régularisation d'un terrain -PLOTIN-La Lucerne D'outremer-ZD 44
DEL 22-0409

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre d'une régularisation de l'usage d'un terrain communal au lieudit Plotin sur La Lucerne d'Outremer , cadastrée ZD 44, il est nécessaire de régulariser la propriété du bien.

Ainsi informé le conseil municipal décide à l'unanimité,

-de vendre la partie du terrain concernée à SCI PLOTIN 3bis Les Moricières 50320 LA MOUCHE au prix d'1 € symbolique,

-de laisser à la charge du futur propriétaire les frais de géomètres et notariés, permettant cette régularisation.

-autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sports et culture :

PLAN 5000 TERRAINS -PLATEAU MULTISPORTS-DEMANDE DE SUBVENTION DEL 22-0407

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement concernant les travaux D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS-Site LANOS DIOR

DEPENSES :

Objet	PRIX H.T	TVA (20%)	PRIX TTC
Terrassements	101798,20	20359,64	€ 122 157,84
Plateau multisport	43312,00	8662,40	€ 51 974,40
Structure Street Work-out	7200,00	1440,00	€ 8 640,00
Home-Ball	6660,00	1332,00	€ 7 992,00
	TOTAL		€ 190 764,24

RECETTES :

Subvention Plan 5000 terrains à hauteur de 80%152 611.40 € TTC

Autofinancement 20 %38 152.85 € TTC

TOTAL 190 764.24 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'adopter le principe de l'opération présentée pour la création d'un plateau multisports

- D'accepter le plan de financement présenté.
- De solliciter l'aide au titre du plan 5000 terrains
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tarifs boissons et alimentation Service Sport et Culture DEL 22-0408

Afin de mettre en place un stand de vente de boissons et d'alimentations dans le cadre des festivités prises en charge par le service sport et culture de la commune, il est nécessaire de fixer les tarifs associés aux consommations.

Monsieur le Maire propose la grille tarifaire suivante :

Bouteille d'eau (50 cl)	1.00€
Café/Thé (10 cl)	1.00€
Coca, Oasis, etc (33 cl)	1.50€
Bière (33 cl)	2.00€
Vin chaud (le verre)	2.00€
Rosé(le verre)	2.00€
Paninis jambon-fromage	3.00 €
Paninis pâte à tartiner	3.00 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Visite du centre équestre avec GTM

Objectifs :

- Trouver le point d'équilibre et améliorer la structure existante pour pérenniser l'activité
- Faire du centre équestre un lieu de vie réel au quotidien
- Grosse dynamique au niveau du territoire et souhait de la développer

Souhait d'évolution de la SHR transmit à Granville Terre et Mer

La SHR passe de N2 à N1, elle sera la seule dans le Sud Manche, des demandes sont faites :

- Des travaux sont à prévoir (box en dur ou démontable / sanitaires / douches / parking avec prises électriques / réel forage avec lagunes pour récupérer les eaux du manège, parking, salle = écologique)
- Modification des haies autour du terrain notamment pour faire une plateforme pour une buvette extérieure / démonter l'ancien hangar
- Agrandissement de la carrière en sable

Calendrier

Commission urbanisme 5 mai 18 h 30

Commission animation -communication-sport et culture 16 mai 18 h 30

Commission de contrôle des listes électorales (législatives) 19 mai 18 h 30

Conseil municipal mercredi 18 mai 2022 à 20 h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.